



## AVIS AUX MEMBRES

N<sup>o</sup> 2006 – 122

2 novembre 2006

### RAJUSTEMENT DE CONTRAT ANTICIPÉ

#### Rogers Communications Inc. (RCI) Fractionnement d'actions

**L'INFORMATION SUIVANTE EST DESTINÉE À L'USAGE DES MEMBRES DE LA CORPORATION CANADIENNE DE COMPENSATION DE PRODUITS DÉRIVÉS (CDCC) ET DES PARTICIPANTS AGRÉÉS DE BOURSE DE MONTRÉAL INC. (LA BOURSE). CE DOCUMENT EST UN SOMMAIRE OFFICIEUX DES CONDITIONS DU RAJUSTEMENT. CDCC ET LA BOURSE N'ASSUMENT AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À L'EXACTITUDE DE CE SOMMAIRE.**

La Bourse et la CDCC désirent vous informer que Rogers Communications Inc. (Rogers) a annoncé, le 31 octobre 2006, que son conseil d'administration a approuvé un fractionnement d'actions sur la base de deux pour une de toutes les actions en circulation de la compagnie.

Le fractionnement d'actions de 2 pour 1 devra être approuvé par les actionnaires lors d'une assemblée spéciale de la compagnie, le 15 décembre 2006.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec Louise Leclair, Analyste, systèmes de négociation Opérations de marché, Bourse de Montréal Inc. au (514) 871-3526. Les Membres de la CDCC peuvent communiquer avec le service des opérations de la CDCC.

Michel Favreau  
Premier vice-président et chef de la compensation

---

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

65, rue Queen Ouest  
Bureau 700  
Toronto, Ontario  
M5H 2M5  
Tél. : 416-367-2463  
Télec. : 416-367-2473

800, square Victoria  
3<sup>ème</sup> étage  
Montréal (Québec)  
H4Z 1A9  
Tél. : 514-871-3545  
Télec. : 514-871-3530

[www.cdcc.ca](http://www.cdcc.ca)